

Commune du Plan de la Tour

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

N° 1

pour :

- ☐ SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- ☒ PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- ☐ CARTE COMMUNALE
- ☐ INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- (1) ☐ DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
- ☐ ALIÉNATION
- ☐ SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES - SRADDET.
- ☐ AUTRES :

relatif à :

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

Revision du Plan Local d'Urbanisme
Commune du Plan de la Tour

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 2019 en date du 23 octobre 2019

de :

de :

☐ (1)

☐ (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame Marie Christine RAVIART

Président de la**commission d'enquête :**

Membres titulaires :

M qualité

M qualité

M qualité

M qualité

M qualité

Membres suppléants :

M qualité

M qualité

M qualité

M qualité

Durée de l'enquête :

Date d'ouverture : mardi 12 novembre 2019 Date de clôture : vendredi 20 décembre 2019

Siège de l'enquête : Hôtel de Ville 83 120 Le Plan de la Tour

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 15h30 à 17h30 en l'Hôtel de
ville et lors des permanences du Commissaire enquêteur.
Enquête publique du 12 novembre 2019 au 20 décembre 2019.

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur
ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi
être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête
à

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le 12 novembre 2019 de 9 heure 00 à 12 heure 00

le 23 novembre 2019 de 9 heure 00 à 12 heure 00

le 25 novembre 2019 de 14 heure 30 à 17 heure 30

le 4 décembre 2019 de 14 heure 30 à 17 heure 30

le 20 décembre 2019 de 14 heure 30 à 17 heure 30

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2)

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la
commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à
la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de
chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de).

(3) Rayer la mention inutile.

Permanence du 12 novembre 2019

- ① Madame CODOU Mugnette née Borenguer Le Seyne S/Mer
Monsieur CODOU Christian Le Seyne sur Mer.
Monsieur Christian OTTE Architecte +

La Propriété CODOU AU HAMEAU DU PRAT BOURDILLO.

SECTION CADASTRALE 6.1260, Surface 5150 m² est actuellement classée en Zone UC, étant entourée de tous côtés par des constructions existantes et un chemin d'accès. Il a été déposé une déclaration préalable 27/06/19 et 25/03 Refusée pour la construction de deux villas sur cette Zone UC, Pour des motifs invoqués de Passage d'une ligne électrique à proximité des constructions et difficultés d'accès des services de secours incendie ..

Or, on constate que : La ligne électrique que les Propriétaires cotise avaient autorisée sur leur terrain pour alimenter les Propriétés voisines + traverse leur terrain à une distance des implantations des 2 villas

: L'accès Pour le Hameau du Prat Bourdillo Pour les véhicules de secours incendie, est possible car sub avec discrétion et qu'une Boîte incendie est située à moins de 200 m du terrain. Ceci étant les Propriétaires ont écrit que Dans une demande de Permis de construire n° 083 094 9 Jo 042 déposée le 04/11/2019 qu'ils s'engageaient à Réaliser ^{un chemin d'accès} un chemin d'accès Pour le bord, sur leur propriété, qui verrait sa largeur portée à 4 m et à installer une Boîte incendie à l'entrée Nord de la Parcelle.

Enfin les bornes ont été abandonnées sur cette Parcelle depuis 2012. et ne seront pas Réhabilitées Pour les Propriétaires, car elles n'existent plus.

Le terrain étant enclavé en Zone UC, La justification de sa Réintégration en Zone A Pour partie ne peut se justifier

Pour contre il m'a été les propriétaires de la possibilité de construire. Pour leurs enfants deux villas, sur un site déjà construit. à une hauteur limitée à 3.50 m. Nous demandons que le classement UC. soit conservé.

0606

0606

Tel : 06.77.66.67.55.

- ② La SCI du hameau des Prés, dont la gérante est Mme Christine GÉRE, est propriétaire d'une propriété qui figure en Zone UC dans les numéros 438, 574, et 575 auxquelles s'ajoutent les parcelles 586 et 655. La superficie totale est de 6153 m².

La parcelle 574 est présentée en zone de "boisement à préserver" alors qu'elle comprend également des voies carrossables correspondant à une servitude de passage, une partie de piscine et de dallage. Au total l'emprise minimale représente au moins 20% de cette parcelle.

La parcelle 438 est pour partie présentée comme zone de "boisement à préserver" alors qu'elle est très faiblement boisée, avec 4 arbres et une haie, et une pelouse. Actuellement, sur l'ensemble de ces 6153 m², les surfaces habitables construites se montent à 255 m². Je demande à ce qu'une surface de terrain suffisante pour construire une autre maison d'une taille raisonnable soit possible sur ces parcelles, notamment la parcelle 438.

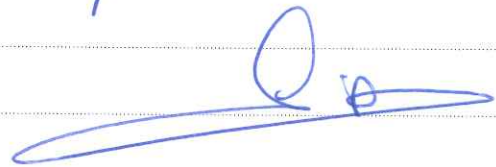
Un dossier complet avec les plans et les photos du site a été remis à Mme la Commissaire Enquêteur. Les photos montrent la réalité des lieux.

+ dossier

Christine GÉRE
Tel : 0673349539

③ le 12.11.2019 Mr. GRINDA Jean - Rue J. SAURES
+ dossier 83 120 PLAN DE LA TOUR

Je suis propriétaire de 3 Parcelles de terrain (N° 520-523-525)
au hameau des BRUGASSIERES classé actuellement en
zone agricole. Actuellement toute la viabilité pour la desserte
de ces parcelles (Eaux - EDF - tel et ASSAINISSEMENT). Il
existe actuellement beaucoup de constructions aux alentours.
Je souhaite donc que ces parcelles soient classées en zone
constructible, en totalité ou partiellement.



④ le 12/11/19 M^{me} et M^r VOISIN Ch. des Ligales
+ dossier tel 06 88 52 25 1 la Buca Aigo / Plan de la Tour
Actuellement propriétaire des parcelles n° A 478 et A 480
au hameau des vagues classés Agricole. Nous souhaiterions
une partie ≈ 800 à $1000 m^2$ afin de construire notre
nouvelle résidence. Les parcelles se situent en limite de
constructibilité. Toutes les réseaux arrivent en limite
de propriété ainsi que le tout à l'égout, il est également
desservi par un accès par le chemin communal.
Nous avons laissé au commissaire enquêteur des plans
afin de visualiser le projet intégré aux constructions
alentours.



⑤ Mme M^{me} LUTZ demande comment céder des terrains
(en indivision) en zone agricole.

⑥ Le 12.11.2019 Roger et Juliette CAMPANILE
à Cogolin

Concernant les parcelles F 154 et 155, nous demandons
de détacher 2 ou 3 lots constructibles le long du chemin
de la Plaine contiguë à la zone U.



⑦ Le 12.11.2019 Mme Sigallas Marcelle
concernant la parcelle 565 hameau des Brugassières
Terrain vierge de toute plantation, ayant aucun
intérêt agricole, avec des terrains mitoyens construits.
Le passage du terrain en zone constructible ne porterait
pas préjudice au caractère paysager du lieu.
Le dit terrain possédant l'accès viabilisé.
Je souhaite donc que ce terrain soit constructible
comme les terrains adjacents.



⑧ le 12.11.2019 M^{me} Quazene quartier de Laura.

Actuellement depuis plus de 20 ans je suis propriétaire
de 2 parcelles A 936 - A 937 dont une n'est pas constructible.
des Permis de Construction ont été accordés dont la
Parcelle A 936q Famille Candoy.
Les deux parcelles sont clôturées, avec eaux, électricité.
D'autre terrain proche de ma Parcelle ont été
construits. J'ai deux entrées par le Port pour
entrer sur les deux parcelles.
Je souhaite que la totalité du terrain devienne
constructible.



Le 12/11/2019.

⑨ Monsieur LORQUES Abel 83310 2490 LA MOLE

Je suis propriétaire de la parcelle N° 1787 sur laquelle se trouve une bergerie d'une surface de 70 m². Je demande le changement de destination, à savoir à usage d'habitation, avec extension possible.

- D'autre part je suis aussi propriétaire de la parcelle cadastrée N° 551 qui se trouve dans le hameau.

Je demande le changement de destination - pour pouvoir améliorer l'existant. et aussi pouvoir y accéder cela est impossible aujourd'hui.

à cause du remplissage effectué par M. VICTOR sans autorisation.

que faire des parcelles situées en zone Agricole ?



⑩ Mme DUPRÉ, propriétaire des parcelles A 1717 (ZN) et A 2085 sur la route de la Garde - Freinet voudrait créer un écolodge de 2 ou 3 habitations légères démontables (Teepee...) en zone N, EN'1 au PPRI'F et demande si elle peut cultiver ses parcelles.

13 NOV. 2019

⑪ Courrier LRAR 1A 167 882 7329 1 de Madame Anne GEORGES, 113 allée de la Ferme du château - 77000 Vaux le Peril

Parcelles cadastrales B 83/84/20/201/202/203/645/646 hameau de Vallauray, quartier des Vignes et des Raconnés.
Demande la classification de ces parcelles de zone N en zone A.
cl.

⑫ Mail de Monsieur Alain ZEITOUN envoyé à 23h02.
Parcelles cadastrales 1450 et 422 au hameau du Préconil.
Demande concerne la parcelle 423 qui demande un droit de passage suite enclavement.
Monsieur Zeitoun pense se rendre à la permanence du 23/11/2019.
cl.

14 NOV. 2019

Aucune demande de consultation du dossier, ni doléances reçues ce jour.
cl.

15 NOV. 2019

Consultation du dossier. Rien à signaler. Mark MEUNIER

⑬ Mr et Mme MEINARDI Didier.
55 Avenue du Débarquement
83120 Sainte-Maxime
Ref Cadastre. D1 n° 119-120.
Document remis en 3 Pages.


16 NOV. 2019

17 NOV. 2019

- Fermeture hebdomadaire des services de laairie
- Pas de mail

18 NOV. 2019

Aucune demande de consultation du dossier ni
d'écoutes reçues ce jour

19 NOV. 2019

(14) Mail de la Communauté de Communes du Golfe
de Saint-Tropez concernant l'intégration des cartes PPR1
dans le logiciel CarteADS.

(15) Courrier remis en main propre de Monsieur Michel
Dochier. Parcelles cadastrales F674 et F675
demande de classification de ces parcelles en zone constructible

(16) Mail de Madame Régine Ferreira avec pièces jointes
demandant un rendez-vous avec le commissaire enquêteur
Réponse faite par mail le 20/11. (également jointe).

20 NOV. 2019

(17) Mail avec pièce jointe de Maître Agnès Reveillon, avocate
au barreau de Draguignan pour Monsieur Dimitri VAN HELVEN
et Madame Emmanuelle LESPECE.
Remise en cause du zonage.

(18) MATHIEU Patrice Courrier de 2 pages remis
en main propre à Monsieur LEBOEUF.

(19) Courrier de M et Mme Gerard DELAPORTE remis
à l'accueil de la Mairie
Parcelles cadastrales E150, E151 et E436

21 NOV. 2019

(20) Mail de M David Nildenhall et de M
Nadeleine Nildenhall concernant la zone rouge de
PPR1 dans laquelle se situe leur propriété.

22/11 Aucun Visiteur

23/11 Permanence

BARBOSA FERREIRA Régine (si Dima arge)

(21) demande de réétudier la zone des

(17B) Tenains 91391 - 1392 - 27 - 1091.

12 bis Alain et Michèle ZEITOUN propriétaires VO 1450 et 422
Nous souhaitons que le terrain 423 soit déclaré inconstructible
ou au minimum classé en zone vert protégée.
La raison est que, après un auto-cloisonnement, la mairie a bloqué
(par des permis de construire accordés depuis) tous les autres accès
potentiels -

21 - BOSSO Jean Philippe - Hameau des Pierrots.
+ doc^t Parcelle Section A Uⁿ 93. Sortie de la Zone
Constructible. Demande la possibilité de changement
en Zone Constructible, Du fait que un bâtiment
existe actuellement. A noter que sur l'ancien
P.U. la dite parcelle était classée Constructible.

22. OLIVIER Patricia et Gerard
Demande de Confirmation de la prise en compte du
changement de destination de notre labanon situé
quartier La Plaine.

23 - Je souhaiterais avoir la constructibilité d'une des parcelles dont je suis propriétaire au Baugassien Parcelles A395, A396, A397, A398, A400 ainsi que la parcelle (les parcelles A1282, A1311).

24. Zones UC et UD - diminution de l'apport M^{me} JAUFFRET au sol. Demande d'adoption mineure pour les terrains concernés par ces zones et en zones d'élévation inondation - où les plantations doivent se faire à certaines hauteurs - Il au terrain naturel - (difficile de réaliser à R+1) demande augmentation hauteur de ces zones.

Stationnements: lorsqu'il n'est pas possible d'aménager / stationnement son terrain en même ni sur terrain à proximité.

(24bis)

M^{me} BRACCO Sedan E n° 701 - Les Prés M. GARRIDO Zone UA - mon terrain a déjà été aménagé actuellement. pourquoi zone EBC sur cette parcelle? Permis déposé en cours d'instruction.

25. Je souhaiterais voir régulariser une erreur concernant l'annuaire au sujet de mes terrains situés au hameau de Pricouil. (erreur faite lors du PLU de 2007) - M^{me} LAMONTRE parcelles n° 358, 359, 1016, 1136, 1351, 1367. Les parcelles supportent une habitation cadastrée qui est entourée de constructions nouvelles - et ainsi forment une "dent creuse"

26 - Je souhaiterais avoir la constructibilité d'une parcelle de terrain, afin que mon fils puisse construire et rester au lieu de la Saur (il habite actuellement chez moi au hameau de Sallaury)

Soit la parcelle B135 jouxtant la zone UC ou les parcelles B110 et B105 jouxtant également la zone UC.

Sur la parcelle A1931, j'ai ma maison qui est édifiée et rattachée au moment de sa construction au tout à l'égout, je paie donc à JEU la taxe d'assainissement, je suis actuellement en zone UD au lieu de UC.

Nous sommes une famille du lieu de la Saur et à ce titre nous souhaiterions rester sur le lieu de nos racines.

27 M. GARRIDO Section D n° 1539 - 1537 Superficie 2135 m² Je demande la constructibilité de mon terrain

MR Quinto Section D n° 1536 - 1538 Superficie 2000 m² Je demande comme mon voisin la constructibilité de mon terrain

28 Mme PENDU Parcelles 402 et 407 Parcelle 402 - j'ai fait planter la vigne pour conserver une vue agréable pour mes voisins et moi-même et nous sommes maintenant pénalisés si cette parcelle est classée inconstructible.

Parcelle 407 - les oliviers ont été plantés par mon père et n'ont jamais été entretenus - j'envisage de les faire couper et cette parcelle pourrait être constructible.

29. M. Mme Roux Parcelles 596-597

- + doct.
- Nous demandons le classement de la parcelle 423 (mitoyenne à la 417 classée en Espace cultivé protégé) doit également classer en zone à protéger.
 - Nous demandons la reprise du chemin d'exploitation (entre notre parcelle et le chemin communal) en tant que chemin communal.
 - Vu le classement en zone de recensement de nos parcelles, nous demandons que la mairie prévise les travaux en amont pour limiter les risques.
 - Nous nous interrogeons sur la crédibilité de la zone inondation concernant nos parcelles.

Permanence du Lundi 25 Nov 19

30. M^{me} Remy Padovani

Parcelle 672 aux Vayes

Constructible sur le PLU actuel

sur les modifications proposées finalise des
2/3 la parcelle sans justification paysagère
demande à conserver le PLU actuel

Padovani

31. M^{me} M^{me} GUILLOT DARRIEL et MARIE-CLAIRE

+ doct.

Parcelles 214 - MAISON CONSTRUITE en 1900 et
complément en 1980 sans permis de construire mais
avec l'accord du maire, soit 274 m² Habitat
lettre remise au commissaire enquêteur
demandant la constructibilité de la
parcelle 214 de 700 m au moins, classée "N"
Remerciements 25/11/2019 *Julia Darriel*
Adresse - 306 Route de GRIMOND *Julia Darriel*

32. Mme BILLO Nagali

Parcelles 313-314 - Section E. Superficie 16900 m²

Terrain desservi par les services VEOLIA. EDF ENEDIS
et accès (chemin des crêtes).

La constructibilité du terrain, voire partielle, permettrait
une zone coupe feu de ce versant de la Commune
sachant que de part et d'autre de ce chemin des
Crêtes, de nombreuses constructions sont existantes.
Contrairement au classement de cette zone Espace
Bois classés, l'existant n'est que fûches, aucun
arbre - Rien ne fait état de Bois Classés - !!!
De plus, la constructibilité de cette zone établit
l'équité entre les propriétés de ce quartier
VIABILISE - Sachant obtenir satisfaction auprès
des services de l'Etat, Cordialement *[Signature]*

33.

M^{me} BILLO Lucienne

je demande que mon terrain situé au
Plan de la Tour Quartier Le Lac soit
les n^{os} suivants

B 262

B 263

B 264

B 265

deviennent constructibles auprès du service de l'Etat
sincères salutations.

n° 34

M. H^{me} Doquier Jeanclauda.

Parcelle n° E327 sise Quartier des Prés
qui à l'origine était un Jardin Potager et qui depuis
est reconstruit de Ronce et de Prunier Sauvage.

Etant en train de Faire donation des Terrains à mes
enfants (2). Cette situation me déséquilibre le Prix
des Terrains. La Parcelle concernée mesure 30m de large
sur 10 m de large. en conséquence il ne pouvons Rien
Faire comme construction sauf peut être un Garage.
Je ^{voudrais} Ramener de Bien Vouloir Supprimer du classe
Boisé de cette Parcelle. Dans l'attente de votre
Réponse en espérant Avoir un Avis Favorable.

n° 35 Mr Manuel DIAZ

Parcelle E578. Sise Quartier des Prés.

La moitié de ma parcelle est passée en "Espace
Boisé Classe" ou équivalent. Il n'y a aujourd'hui
plus que 2 chènes liège et des cannes en bordure
du ruisseau. Je souhaiterais que la zone boisée
classée soit réduite pour préserver la valeur du
Terrain. ~~Je~~ Ramener cette zone à 10 m à
partir de l'axe du ruisseau me conviendrait
parfaitement.

Cordialement

36. Madame Marcelle "Hameau Ollaury"
Grenadier

Parcelle 1587 impactée d'une classification
EN 1 mis en opposition depuis 2014
par le PPRIF

Mairie et com-com, ayant fais interface
Ollaury. Je souhaite que mon
reliquat sur ma habitation passe
sur ma zone N puisse qu'il n'y
a rien qui puisse gêner faire une
sous-extension pour chambres d'hôtes
Je n'ai jamais eu de dégâts.
Cordialement

26 NOV. 2019

Aucune demande de consultation du dossier ni
doléances reçues ce jour.

27 NOV. 2019

Aucune demande de consultation du dossier ni
doléances reçues ce jour.

28 NOV. 2019

Aucune demande de consultation du dossier ni
doléances reçues ce jour.

29 NOV. 2019

Aucune demande de consultation du dossier ni
doléances reçues ce jour.

- (37) Mail de Monsieur Benoit Vanhaelewijn avec pièces jointes concernant la "Contestation du révision du plan local d'urbanisme". Parcelles concernées A2246-2248 lieu dit "La Forge".

01 DEC. 2019 (Dimanche)

- (38) Mail de Monsieur et Madame Claude Cerceau avec pièce jointe concernant des "observations PLU commissaire enquêteur". Parcelles concernées 540, 51289 Hameau de Prat-Bourdin.

02 DEC. 2019

- (39) Monsieur et Madame Pierregues Thierry

Au vu de la Révision du plan local d'urbanisme en cours, nous nous permettons de vous contacter au sujet de notre propriété bâtie sise lieu dit "LA FORGE" parcelle cadastrée section D^{n°} 1228, d'une superficie de 20295,00 m², en zone A du P-L-U actuel.

Effectivement la dite parcelle est située à proximité du hameau de la Forge, et en bordure de la Route de la Garde Freinet; les réseaux eau - électricité et télécom étant présents, nous vous sollicitons afin de pouvoir envisager la possibilité de rendre celle-ci constructive, ou du moins partiellement dans le prolongement de la zone U-D actuelle mitoyenne en limite Nord.

Dans l'attente d'information, nous vous remercions de votre considération, et vous prions de croire à l'expression de nos sentiments respectueux.

- (40) Lettre LRAR n° 1A14818941587 de Monsieur et Madame Christian Dutheil demandant un rendez-vous le 20/12/2019 3 feuilles en pièces jointes.

- (41) Lettre LRAR n° 1E00124725260 de Monsieur Pascal Latocha demandant le redécoupage des zones U-D et N de sa parcelle 41041 située aux Gourrins.

- (11 Bis) Courrier de Madame Anne Georges.

04 DEC. 2019

Permanence du 4 décembre 2019

Parcelles G 782/783/784/785/1420.

- (42) Ayot Jean-Jacques - Reverdi B. 104
+ documents Propriétaire de la carrière de Reverdi.
Après les différents et nombreux changements de zonage de la carrière lors de la révision du PLU - Je demande que le nouveau changement de zone respecte l'état actuel des constructions existantes et l'étude préalable de la révision qui avait classé cette parcelle avec toutes les constructions en Friches Industrielles et Commerciales -
Le découpage de la parcelle G 784 en 2 parties dont celle de l'étang en zone boisement à protéger ne correspond encore pas à la réalité, le fond de cette carrière est constitué de pierres blanches du Plan réputée pour sa solidité et l'impossibilité de végétaliser -

Je vous dépose un dossier du dernier projet et vous remercie, par avance, de l'étudier -

(43) M^r CHAUVIN S. Paul surpris de l'importance des risques
reusselléments et débordements significatifs sur les cartes de nouveau PLU
et que cela soit imposé sans concertation.

(44) M^r Aldric BONIFACE, parcelle E 647, sur laquelle est
édifiée une maison d'habitation déservant à usage de ^{une}
+ document d'indication principale - L'importance des parcelles constantes
dans cette zone nous empêche des travaux de défrichage très
importants chaque année -

Personnellement et mes voisins aussi, je le crois,
souhaiterions un classement en Zone A pour adapter
nos terrains et pouvoir y mettre des serres ou hangars
pour le matériel -

(45) M^r BILLO Roland - 508 chemin de la Plaine
83120. Le Plan de la zone.

- Permettre la démolition et reconstruction du
garage existant sur l'emprise existante et réaffectation
d'un étage à usage d'habitation. Ce garage existant
en zone UB est desservi par la voie publique et 4h
et est totalement visible par les véhicules publics
de proximité immédiate. Cette réaffectation ne
fera qu'embellir l'entrée du village en venant
de la Garde Freinet. Sachant que ma requête
obtiendra satisfaction -

Parcelle concernée: Rue Alfred Daudet.

Zone UB. Parcelle C 161 - Surface 80 m².

(46) Je suis venue pour la confirmation de ma
demande, et suis satisfaite de sa
prise en compte.
M^r Catmandet 30 hameau de Vallant
et 44 rue du Plan
45500 Gien -

(47) PIOVANT Daniel.

- Sollicité - le classement en zone agricole
limitrophe de ma parcelle cadastrée E. 577
au lieu dit "Cros de l'Arche" suite à
plusieurs demandes et à la dernière réponse de la
maire du 11 février 2013 -

(48) GUIRAUD Jean Pierre

mon intervention porte sur un article du règlement
de la ZONE VA plus précisément l'article VAG
qui spécifie que les alignements ^{et d'hautes} doivent être
respectés.

J'ai constaté que cet article a été modifié
par rapport à celui ~~id est~~ qui figurait sur
l'ancien PLU permettant aujourd'hui une
extension de 20m y compris l'immeuble existant

Je précise que cette modification permet
d'accorder un permis de construire qui fait
l'objet d'un recours gracieux en cours.
Sachant que ce permis a été accordé sur
l'ancien PLU.

J'ai remis à Mme le Commissaire enquêteur
un rapport explicitant l'affaire de ce permis
qui a été retiré... puis représenté et encore
accordé !

(49) BOCOILLON Mathias pour la SCI LA PIERRE

Dépot à nouveau d'un dossier concernant l'OAP
pour le compte de la SCI La Pierre situé au Hameau de Gamine
L'attestation des pompiers sera déposée lors du prochain
rendez-vous public du 20 décembre 2013.

(50) M^{me} Berengia Hélène

Venu pour me renseigner sur les zones cultivées protégées ou les parcelles suivantes : F 869 et F 871 au plan de plus nous nous trouvons étonné du classement d'une partie de nos terres en ruisseau.

M^{me} Berengia Marie Hélène

Tenante la classification d'espace cultivé protégé en plein cœur du village parcelle C7. Hors à ce jour nous avons eu au moins 60% des pêches qui se trouvaient sur le terrain, qui étaient en bon état, pour "apaiser" les plaintes de tous les voisins qui se plaignaient de nos divers passages avec les machines (tracteur, motoculteur...), des divers traitements phytosanitaires...

(51) M^r JANDAS Lely Sachristen élv
INTÉGRÉ À LA ZONE HD (parcelle 672)

(52) Courrier de M^{me} GERAUD reçu ce jour

(53) Courrier de Monsieur Alain Papon concernant la parcelle D14.

Demande de classement de cette parcelle en zone agricole

Fin du registre n° 1

IBR

Le délai d'enquête étant expiré,

Je, soussigné(e) Marie - christine RAVIART-BERNARD déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du 12 novembre 2019 à 9h

au 23 décembre 2019 à 17h30

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de 42

de la page n° 2 du registre 1 à la page n° 5 du registre 2

En outre, j'ai reçu 36 lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 53 pièces qui y sont annexées et le dossier

d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le 30 décembre 2019

à Mme PAVIA, adjointe à l'urbanisme pour M^{me} le Maire

A la Place de la Tour, le 30 décembre 2019

Signature

IBR

Commune du Plan de la Tour.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

N° 2

pour :

- ☐ SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- ☒ PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- ☐ CARTE COMMUNALE
- ☐ INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- (1) ☐ DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
- ☐ ALIÉNATION
- ☐ SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES - SRADDET.
- ☐ AUTRES :

relatif à :

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

Révision du Plan local d'Urbanisme
Commune du Plan de la Tera

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 2019 en date du 23 octobre 2019
de : ☐ (1)
de : ☐ (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame Marie Christine RAVIART

Président de la

commission d'enquête : M. qualité
Membres titulaires : M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité
Membres suppléants : M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité

Durée de l'enquête :

Date d'ouverture : Mardi 13 novembre 2019 Date de clôture : Vendredi 20 décembre 2019
Siège de l'enquête : Hôtel de Ville 83120 Le Plan de la Tera
Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et de 15h30 à 17h30 en l'hôtel de Ville et lors des
permanences du Commissaire enquêteur

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur
ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi
être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête
à

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le 12 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures
le 23 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures
le 25 novembre 2019 de 14 heures 30 à 17 heures 30
le 4 décembre 2019 de 14 heures 30 à 17 heures 30
le 23 décembre 2019 de 14 heures 30 à 17 heures 30

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2)
le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la
commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à
la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de
chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.
(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de ...).
(3) Rayer la mention inutile.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

05 DEC. 2019

37
Bis

Copie du mail de Monsieur Benoit Vanhaelewijn
envoyée par courrier.

53
Bis

06 DEC. 2019

Copie du courrier de Monsieur Alain Papon.

07 DEC. 2019

08 DEC. 2019

Fermeture hebdomadaire des Services de la Mairie
Pas de mail

09 DEC. 2019

Sans doléance, ni visite

10 DEC. 2019

Sans doléance, ni visite

11 DEC. 2019

(54) Mail de Monsieur Antoine Buchy.
Observations concernant le PLU :

1 courrier de 3 pages
+ pièces jointes : 15 pages

29
Bis

Mail de Monsieur et Madame Roux
Complément de leur venue à la permanence du 23/11/2019

12 DEC. 2019

Sans doléance, ni visite

13 DEC. 2019

Sans doléance, ni visite

14 DEC. 2019

15 DEC. 2019

Fermeture hebdomadaire

16 DEC. 2019

Sans doléance.

17 DEC. 2019

(54.Bis) Courrier de Monsieur Antoine Buchy en LRAE.
identique au mail du 11/12/2019

18 DEC. 2019

Mail de Monsieur Alain Delpey (alain.delpey0007@orange.fr) lettre + 3 pièces jointes
dossier complémentaire au n° (25)

25
Bis24
Bis

Mail de Madame Jauffret concernant des observations
d'ordre général.

19 DEC. 2019

Sans doléance.

20 DEC. 2019

(55) Mail de Monsieur Mathieu Besson
1 page + 1 plan.

(56) Le Plan de la Tour, le 20/12/2019 M. PASCAUD
Déposé ce jour un courrier à l'attention du commissaire
enquêteur - exposant mes trois requêtes avec photos.

(57) Courrier de Madame François Charton 12 pages
classement de la parcelle 2195 en zone U2

(58) Courrier de Monsieur Gerard Lorphelin 1 page
Conteste la modification du coefficient d'emprise
au sol de la zone U2

(58bis) Paul de Monsieur Jean-Pierre Guvard 2 pages
jointes. Concerne le règlement de la zone U2.

(59bis) Paul de Madame Ross concerne les parcelles
196 et 597 chemin du Précanil

(59) Lettre de Mme le Maire du Plan de la Tour

(60) Courriel Mme Taravello du 20/12/19

(61) Courriel de M et Mme Le Milon du 20/12/19

(50bis) Courrier LRA R de M et Mme Berenguer reçue le
23/12/19

Permanence du 23/12/19.

(62) Mme Coulomb et Mme GAZEAU.

(63) M. DUTREUIL.

40bis (59bis) Courriel de Mme le Maire du Plan de Tour

(63) Mme ASPERTI

J'ai déposé ce jour un courrier à l'attention
de Mme le Commissaire Enquêteur. le 23/12/19

(64) Mme CERCEAU avec le pouvoir M. Deligny

(56bis) M. PASCAUD

(65) M. Février.

(66) M. Gibbere.

(67) M. Piovant M.

(68) M. d'Achon E.

(48bis) M. Guiraud.

(69) M. Jaudel S.

(70) M. AYOT

Une nouvelle fois, je souhaite retenir votre
attention avec mon projet dans la carrière
de Reverdi. Au delà de mon simple projet,
il s'agit d'un projet d'intérêt général.

- Géoparc Unesco. - Projet culturel et touristique
Ce site mérite une attention particulière et
devrait nous rassembler dans l'intérêt du
Plan de la Tour et de la région.

Ce projet de PLU bloque encore tous projets
dans cette carrière.

(70) M. Glaize

(71) Ms. Berenguer Y et S.

(72) T. Meillon - Rey

(73) M. RASINSKI

(74) Mme Share.

(30bis) M. Padovani

Registre Clôture le 23 décembre à 17h30 JBR 5

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Marie-Christine RAVIART-BERNARD déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du 12 novembre 2019 à
9h au 23 décembre 2019 à 17h30

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de 42

de la page n° 2 du registre 1 à la page n° 5 du registre 2

En outre, j'ai reçu 36 lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 53 pièces qui y sont annexées et le dossier

d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le 30 décembre 2019

à Mme PAVIA, adjointe à l'urbanisme pour Mme le Maire
A Le Plan de la Tour, le 30 décembre 2019

Signature

MBernard